

Pratiques de mariage précoce à Madagascar : prévalence, normes sociales et facteurs : étude qualitative.

Gerhardea Marie Yvette RIBAIRA^{1,2}, David Harimbola RAKOTONANDRASANA^{1,2}, RAJABO^{1,2}

¹Ecole Doctorale Nutrition, Environnement et Santé (ED-NES), Université de Mahajanga

²Laboratoire d'épidémiologie et biostatistique en santé de populations (LabEBSP)

Résumé: L'étude avait pour objectifs de recueillir et analyser les perceptions des adolescentes ayant expérimenté le mariage et/ou la grossesse précoce. Méthode : Cette recherche reposait sur une approche d'analyse de contenu qualitative permettant aux chercheurs d'approfondir leur compréhension de l'expérience vécue par les participantes et de leurs perceptions du mariage précoce. L'étude était menée dans six districts de trois régions de Madagascar. Dans le cadre de cette recherche, les données ont été recueillies par le biais de groupe de discussion dirigée et d'entretiens individuels approfondis visant à examiner les raisons du mariage précoce du point de vue des femmes mariées avant l'âge de 18 ans. Ont été incluses dans l'étude les femmes âgées de 18 à 35 ans, résidant dans les districts choisis pour l'étude, mariées avant l'âge de 18 ans et ayant consenti à participer à l'étude. Les entretiens ont été réalisés de manière semi-structurée. Les participantes ont répondu librement aux questions posées et ont évoqué les raisons de leur mariage précoce. L'étude a été approuvée par le Comité d'éthique du Ministère de santé. Résultats: L'analyse des entretiens a permis de classer les raisons invoquées par les femmes pour se marier précocement. Ainsi, le mariage précoce comme solution de résolution de problèmes reposant sur un environnement familial indésirable et à la précarité financière, ainsi que le mariage précoce comme acte volontaire ont été soulevés par les répondantes. En conclusion, la sensibilisation des jeunes filles, des familles et de la communauté par le biais d'une éducation communautaire est essentielle.

Mots-clés : Mariage précoce, Filles, Analyse de contenu qualitatif

Title: Early marriage practices in Madagascar: prevalence, social norms and factors: a qualitative study.

Abstract: The study aimed to collect and analyze the perceptions of adolescent girls who had experienced early marriage and/or pregnancy. Method: This research employed a qualitative content analysis approach, allowing researchers to gain a deeper understanding of the participants' lived experiences and perceptions of early marriage. The study was conducted in six districts across three regions of Madagascar. Data were collected through focus groups and in-depth individual interviews designed to examine the reasons for early marriage from the perspective of women married before the age of 18. The study included women aged 18 to 35, residing in the selected districts, who had been married before the age of 18 and had consented to participate. The interviews were semi-structured. Participants answered questions freely and discussed the reasons for their early marriage. The Ethics Committee of the Ministry of Health has approved the study. Results: The analysis of the interviews allowed us to classify the reasons given by women for marrying early. Early marriage as a "solution or means of resolving problems" (based on the possibility of escaping an undesirable family environment and financial insecurity) and "early marriage as a voluntary act" were raised by the respondents. In conclusion, raising awareness among young girls, families, and the community through community education is essential.

Keywords: Early marriage, Girls, Qualitative content analysis

I- INTRODUCTION

Contexte :

Le mariage précoce constitue un problème de santé publique mondial dont l'éradication est prévue d'ici 2030, conformément aux objectifs de développement durable (Nations Unies, 2015) [1]. Dans les objectifs de développement durable, le mariage des enfants a été identifié comme une pratique néfaste que le monde devrait éliminer d'ici 2030.

Le mariage précoce est défini comme un mariage formel ou une union informelle qui a lieu avant l'âge de 18 ans.

À l'échelle mondiale, la pratique du mariage précoce a diminué au cours des deux dernières décennies. Toutefois, pour atteindre les cibles des ODD, une réduction 20 fois plus rapide est nécessaire (UNICEF, 2023) [2].

Le mariage précoce constitue une violation grave des droits fondamentaux des filles, qui sont ainsi privées de leur enfance et de leur adolescence.

Ces dernières décennies, le mariage d'enfants était de plus en plus perçu comme une menace pour la santé et l'autonomie des femmes. L'étude de Yaya S *et al*, en 2019 a exploré la prévalence du mariage d'enfants chez les femmes âgées de 20 à 24 ans mariées précocement, dans les pays d'Afrique subsaharienne. Dans cette étude, la prévalence globale des femmes victimes de mariage d'enfants était de 54,0 % mais de grandes disparités existaient entre les pays d'Afrique subsaharienne, allant de 16,5 % à 81,7 %. Les pays les plus touchés par le mariage d'enfants étaient : le Niger (81,7 %), le Tchad (77,9 %), la Guinée (72,8 %), le Mali (69,0 %) et le Nigéria (64,0 %) [3].

Dans de nombreux contextes, il a été démontré que cette pratique a des conséquences physiques, intellectuelles, psychologiques et émotionnelles profondes, en particulier pour les filles.

Les enfants pauvres, vivant en milieu rural et/ou non scolarisés, sont exposés de manière disproportionnée au risque de mariage d'enfants.

Toutefois, la prévalence du mariage d'enfants est en baisse dans le monde entier grâce à une diminution considérable des mariages précoces dans plusieurs pays au cours des dernières années, annonçait l'UNICEF en 2018. Globalement, la proportion de femmes mariées pendant leur enfance a diminué de 15 % durant la dernière décennie, cette pratique ne touchant plus une femme sur quatre, mais environ une femme sur cinq. L'Asie du Sud a enregistré la baisse la plus importante du nombre de mariages d'enfants dans le monde au cours des dix dernières années. Cette évolution positive est principalement due à l'augmentation des taux d'éducation des filles, aux investissements réalisés par les gouvernements à l'appui des adolescentes et à des messages forts d'information publique sur le caractère illégal du mariage des enfants et les préjudices liés à cette pratique.

Le contexte du mariage d'enfants à Madagascar :

Madagascar présentait l'un des taux de mariage d'enfants les plus élevés au monde. Cependant, comparé à d'autres pays de la région, le taux de mariage chez les garçons y était également relativement élevé. Selon l'Enquête par grappes à indicateurs multiples de 2018 à Madagascar, 40 % des femmes et 12 % des hommes âgés de 20 à 24 ans étaient mariés ou en union libre avant l'âge de 18 ans, et 12 % des femmes et 2 % des hommes âgés de 20 à 24 ans étaient mariés avant l'âge de 15 ans.

Pourtant, à Madagascar, la Loi sur le mariage et les régimes matrimoniaux de 2007 fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les filles et les garçons.

La loi stipule également que le mariage peut être autorisé par le président du tribunal de première instance avant l'âge de 18 ans si les parents en font la demande, et lorsque le tribunal reçoit le consentement formel de l'enfant à se marier. Avant 2007, les filles pouvaient se marier à 14 ans et les garçons à 17 ans. L'âge médian au premier mariage chez les femmes âgées de 25 à 49 ans est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, et chez les femmes ayant un niveau d'instruction plus élevé et issues de ménages plus aisés. Une comparaison intergénérationnelle révèle une légère augmentation du mariage d'enfants chez les plus jeunes, contrairement à la plupart des pays où cette tendance est généralement à la baisse.

Cinq régions de Madagascar présentent des taux de mariage d'enfants particulièrement élevés : Atsimo Atsinanana (60 %), Atsimo Andrefana (66 %), Melaky (54 %), Androy (51 %) et Sofia (54 %).

Causes :

Les causes du mariage précoce sont nombreuses, variaient d'une communauté à une autre et se manifestaient différemment selon les régions. Les causes les plus fréquentes étaient la précarité économique, la culture et traditions, les normes sociales, les inégalités de valorisation entre filles et garçons aux dépens des filles, le manque d'accès à l'éducation, un manque d'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, entre autres facteurs. [4].

Initiatives nationales :

Face à l'ampleur du phénomène, le Gouvernement malgache, par l'intermédiaire du Ministère de la Jeunesse et des Sports, a mis en place en 2010 un programme national d'acquisition de compétences de vie axé sur la santé sexuelle et reproductive des

adolescents et la préparation à la parentalité.

En 2016, grâce au soutien financier et technique de l'UNICEF et de l'UNFPA, ce programme a été mis à jour. L'accent a été davantage mis sur la prévention du mariage d'enfants, de la violence et de l'exploitation, ainsi que sur le développement de l'estime de soi et de la confiance en soi des jeunes.

Le programme a été élaboré selon un modèle d'animation par les pairs.

Le choix de faire appel à de jeunes animateurs visait à encourager les participants à établir un lien avec eux et à se sentir à l'aise pour aborder des sujets parfois délicats. L'objectif était de créer un environnement positif où les jeunes peuvent partager les difficultés qu'ils rencontrent et trouver des solutions ensemble au sein du groupe.

En 2018, élaborée avec le soutien de l'UNICEF et de l'UNFPA, une stratégie visant à réduire le taux de mariages d'enfants de 41,2 % à 31 % sur une période de sept ans et à faire en sorte qu'un nombre croissant de villages soient déclarés exempts de mariages d'enfants a été mis sur pied. Des lignes directrices et des outils ont été élaborés pour appuyer la mise en œuvre locale de cette stratégie nationale. Ces directives visaient à orienter les acteurs et à guider les autorités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action locaux pour éliminer cette pratique. En collaboration avec le Ministère de la Population et l'USAID, ces directives ont été déployées dans trois régions depuis 2020/2021 [5].

D'autres initiatives nationales ont été mises en œuvre à l'instar de la Stratégie Nationale de Lutte contre le Mariage des Enfants (SNLME) (2018-2024) dont l'objectif principal était de protéger les enfants du mariage précoce en réduisant de 41,2% à 21,2% le taux de prévalence de mariage d'enfants en 7ans [6].

Madagascar s'est également engagé à éliminer le mariage d'enfants d'ici à 2030, conformément à l'objectif énoncé dans l'Objectif de développement durable (ODD) 5.3.

Par ailleurs, les retours des adolescents ayant participé au programme étaient très positifs. Ils font état d'une plus grande estime de soi et d'une confiance accrue pour parler à leurs parents et à leurs pairs de leurs besoins et aspirations.

« Grâce aux ateliers, nous avons appris à nous exprimer avec respect dans une ambiance à la fois ludique et éducative. *Je me suis toujours sentie très à l'aise d'y participer. Mon seul regret est que le programme ait été trop court ; j'aimerais encore continuer.* » (Jeune fille de 16 ans d'Anosy, 2018)

Bien que les retours d'expérience soient positifs, il reste difficile d'évaluer l'efficacité du programme sur l'avis des bénéficiaires.

Par ailleurs, il est stipulé que la lutte contre les mariages d'enfants devrait voir la participation de toute la communauté d'où l'appel à des agents de santé communautaires reconnus comme efficaces pour changer les facteurs sociaux [7, 8]. Le rôle de l'éducation, sanitaire et la communication avec la communauté sont bénéfiques par ailleurs.

L'étude avait pour **Objectifs** de recueillir

Et analyser les perceptions des adolescentes ayant expérimenté le mariage et/ou les grossesses précoces dans trois régions cibles.

II- METHODE :

Lieux d'étude :

L'étude était menée dans six districts sur les dix-sept qui constituent les régions Diana (2/5 districts), Menabe (2/5 districts) et Sofia (2/7 districts) à Madagascar. L'étude était conduite dans des communes urbaines et rurales des

districts d'Ambanja et d'Antsiranana II dans la région Diana ; d'Antsohihy et de Mandritsara dans la région Sofia ; de Mahabo et de Miandrivazo dans la région Menabe. Ces régions étaient choisies pour l'étude car elles figuraient parmi les régions où le mariage des enfants était le plus pratiqué à Madagascar.

Type d'étude :

Il s'agissait de recherche qualitative ayant fait appel à l'approche phénoménologique descriptive (Edmund Husserl) destinée à appréhender de manière approfondie les mariages et grossesses selon les points de vue, pensées et perceptions des adolescentes participant à la recherche, dans leur environnement et contextes culturels et sociaux. Cette approche permettait également de comprendre la signification et l'interprétation que les participantes donnaient aux expériences qu'elles auraient vécu [9, 10].

Les méthodes qualitatives permettent au chercheur d'acquérir une compréhension plus approfondie de l'expérience vécue des participants et de leur perception du monde.

Population d'étude :

Dans cette recherche qualitative, la population d'étude retenue était composée d'adolescentes âgées de 15 à 19 ans, mariées ou en union avant leur 18^{ème} anniversaire, mères d'au moins un enfant et ayant donné naissance à leur premier enfant avant 18 ans. Elles ont été recrutées dans leur fokontany de résidence en utilisant une fiche de criblage pour déterminer leur éligibilité par rapport aux critères établis pour l'étude. Les participantes aux GDD (groupes de discussion dirigée) et aux IA (interviews individuels approfondis) étaient sélectionnées au niveau des fokontany des communes de rattachement respectives. Le choix des participantes se basait sur des porte-à-porte avec l'appui des équipes

des communes, des quartiers mobiles desdits fokontany, membres bien informés de la communauté (*Komity*), ainsi que d'agents de santé communautaires (ASC), d'une part ; et /ou suivant les recommandations des responsables des services déconcentrés du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et la Promotion de la Femme (MPPSPF) des régions et des districts cibles, d'autre part.

Les *critères d'inclusion* étaient: être une femme âgée de 15 à 19 ans, mariée ou en union avant 18 ans, ayant donné naissance à un enfant avant 18 ans. Elles devaient vivre dans la les lieux d'étude depuis au moins deux ans pour identifier si la pratique mariage précoce s'attribuait à la communauté de résidence.

La participation à l'étude était volontaire. Toutefois, le consentement éclairé de l'intéressée et des parents ou tuteur adulte lorsqu'il s'agissait de mineure, était demandé.

Critères d'exclusion: Ont été exclues de l'étude, les personnes, certes répondant aux profils définis mais qui ne résidaient pas de façon permanente (visiteurs) dans le site sélectionné au moment de l'étude; ou résidant depuis moins de 2 ans dans la communauté; les personnes absentes au moment de l'étude; les filles refusant de participer à l'étude; les personnes mineures non émancipées (moins de 18 ans et non marié(e)s) dont le consentement des parents ou tuteurs manquait ou a été refusé.

Collecte des données :

Nous avons utilisé comme techniques de collecte des données, des GDD homogènes et des IA et de sous-groupes. Chaque sous-groupe était composé d'une animatrice de groupes de discussion, d'un rapporteur et d'un superviseur dans les GDD, et d'un interviewer pour les IA.

Matériels d'enquête :

Les outils de collecte de données comprenaient :

- un *questionnaire d'entretien individuel* pour les IA (pour enregistrer les perceptions individuelles des adolescents)
- un *guide de discussion* dirigée pour les GDD,
- une *fiche de consentement* éclairé individuel et de groupe,
- une *fiche de criblage* servait à faire le tri final des candidates à l'enquête
- une *grille d'analyse*,
- des *guides* ainsi que des *dictaphones*.

Saisie des données et mode d'analyse

Les informations collectées provenaient principalement des notes prises sur version papier ou par enregistrement audio lors des groupes de discussion dirigée. En complément des GDD, les données des entretiens approfondis individuels étaient issues des réponses apportées par les répondantes volontaires présentant les mêmes caractéristiques que précédemment, dans six districts. La retranscription sociologique a fait appel à des transpositeurs professionnels qui ont transcrit les données audio et les prises de notes auprès des répondantes selon les entretiens incluant les communications non verbales, sur MS Word 2016. S'ensuivait le codage ouvert et déductif des données transcrites utilisant le logiciel QDA Miner Lite v.3.0.8 aux fins d'analyse et de formulation des conclusions.

Considérations éthiques :

Le consentement verbal des participantes était requis avant tout entretien. Pour chaque entrevue que ce soit en groupe ou individuelle, l'animatrice débutait la séance par une demande de consentement collectif ou individuel pour l'utilisation d'enregistrement en audio des discussions en dialecte local. Toutes les participantes ont été informées de l'objectif de l'étude

et de la nature des informations demandées. Elles étaient libres d'interrompre l'entretien ou de ne pas répondre à certaines questions. La confidentialité des réponses et des données leur était assurée. L'étude était approuvée par le Comité d'éthique du Ministère de santé.

III- RESULTATS

La distribution des répondantes en fonction de la localité est donnée en Tableau 1.

Trente une participantes avaient constitué le groupe de discussion dirigée (GDD).

Tableau 1: Répartition des répondantes par localité et méthode GDD

Méthode	Localité	Session (n = 4)	N=31
GDD	Antsakoamanondro	1	11
	Mandritsara	1	8
	Miandrivazo	1	6
	Tanandava 1	1	6
Total		4	31

Dix participantes avaient répondu aux interviews approfondies. (Fig.1)

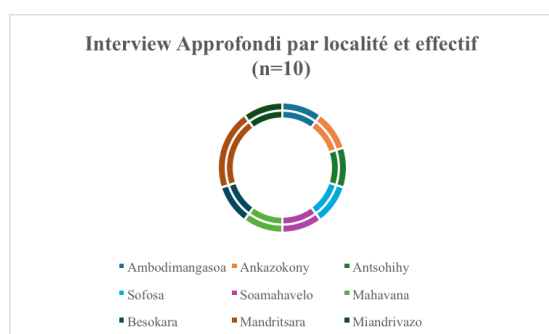


Figure 1 : IA

Au cours de la collecte des données, des moments d'hésitation, de sourire en coin, des hochements de la tête, ou des acquiescements verbaux étaient observés de la part des participantes aux GDD ou

IA, marquant une gêne à répondre spontanément à certaines questions, semi-directives, ou renforçaient leur opinion, et démontraient le caractère personnel et sensible du sujet abordé du point de vue des répondantes.

Définition du mariage : Selon les adolescentes interrogées, en milieu urbain ou rural, le mariage est défini comme une union entre une femme et un homme, qui se mettent en ménage. “*Manambady ? Olo roa, asa, fitambaran’ny hoe lahy sy vavy, izany no fahazahoako azy*” (Mariés? Deux personnes, union de l’homme et de la femme, c’est ma compréhension), (adolescente mariée 2, GDD, CU Antsakoamanondro).

Age au mariage : Dans l’ensemble, les filles ont déclaré que l’âge idéal pour une fille de contracter un premier mariage est de dix-huit ans. Toutefois, de leur constat personnel, ne sont pas rares les filles de nos jours qui se marient à un âge prématuré, au cours de leur adolescence. De nos jours, les filles se marient de plus en plus jeunes, au cours de leur adolescence, pour différentes raisons. Elles peuvent se marier même dès l’âge de 12 ans. “*Taloha izy 18, fa amin’izao fotoana izao efa tsy zegny. Na tsy haiko mbola tsy hitako na izy 17 taona fo izy fa*”

(Avant, les filles se marient à 18 ans, ce qui n’est plus le cas maintenant. C’est peut-être que je n’en connais pas, en tout cas elles se marient à 17 ans), (adolescente mariée, GDD, CU Antsakoamanondro).

Facteurs ayant conduit au mariage précoce: “*Mahatonga olo mandeha manambady karaha za manokana, za zeny za efa tsy mianatra tsy tiako za mipetraka amin’ny ray aman-dreny satria notezain-dreo za mbola hely jusque za be zeny tezai’ndreo. tiako za mba hitondra ny tokatrano nakah manokana*”

(La raison pour laquelle les filles se marient précocement,...dans mon cas personnel, J'ai arrêté l'école et je ne voulais plus habiter avec mes parents qui se sont occupé de moi depuis ma naissance, alors je me suis mariée car je voulais avoir mon propre foyer.) (adolescente mariée, GDD, CU Antsakoamanondro)

IV DISCUSSION

Le but de cette première partie de l'étude était de recueillir les perceptions des adolescentes ayant expérimenté le mariage et/ou les grossesses précoces de manière approfondie dans leur environnement et contexte culturels et sociaux.

La définition donnée au mariage dans cette étude s'aligne globalement avec celle définie dans la loi sur le mariage et les régimes matrimoniaux à Madagascar [11].

En effet, l'âge repère mentionné par les participantes était celui de 18 ans pour se marier mais cet âge n'est plus respecté de nos jours à Madagascar à ce qu'il paraît.

La législation sur l'âge de mariage minimum est erronée. Elle devrait être réformée pour son respect sans exception à l'âge de 18 ans pour infléchir le recours au mariage précoce selon Haar R & Ducan, (2023) [12].

D'après les perceptions des participantes, les filles se marient actuellement de plus en plus jeunes, avant 18 ans en tout cas, certaines même à 10-12 ans.

Une adolescente mariée précocement, évoquait comme raison de s'être mariée tôt, l'arrêt de sa scolarité.

Le refus d'être toujours à la charge des parents était évoqué également comme facteur ayant poussé la fille de se marier jeune.

L'autonomisation était importante dans cet échantillon, mais nécessitait généralement des ressources sociales et un soutien supplémentaires pour avoir un

impact. Les filles les plus vulnérables socialement, comme celles qui n'ont pas de figure paternelle responsable, avaient une voix, un choix et un libre choix plus limités en ce qui concerne le mariage précoce. Comprendre la prise de décision en matière de mariage précoce comme un processus, plutôt que comme un aboutissement, permettra aux programmes et aux politiques visant à éliminer le mariage précoce de mieux s'attaquer aux normes sous-jacentes qui perpétuent cette pratique. C'est également un outil essentiel pour soutenir la santé et les droits humains des femmes et des filles dans le monde entier. Ces résultats rejoignent les facteurs déjà reconnus comme expliquant les mariages d'enfants dans la littérature.

À l'échelle mondiale, une fille sur cinq est mariée de force avant l'âge de 18 ans mais l'âge du mariage, tant sur le plan légal que culturel, peut varier d'un pays à l'autre. Le mariage d'enfants peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

Inégalités de genre: Les filles sont plus exposées au mariage précoce que les garçons. Les filles sont mariées jeunes car elles sont considérées comme un fardeau pour la famille et leur bien-être n'est pas une priorité. Dans certaines cultures, elles servent de moyen d'alliance sociale (*valy fandriky=épouse piégée*).

Déscolarisation : Une fois mariée, une fille est considérée comme une adulte et placée sous l'autorité de son mari. Elle n'a aucun intérêt à aller à l'école. Dans notre étude, la déscolarisation était survenue avant le mariage précoce. Et a conduit à une répondante au mariage précoce. Or, il est stipulé que l'éducation des filles est le meilleur moyen de retarder le mariage et de lutter contre la pauvreté. Selon Gatovo K.E. (2024), l'accès des filles à l'école secondaire au Zimbabwe a

permis une réduction de 64% de la probabilité du mariage précoce [13].

Pauvreté: Sur le plan économique, la **pauvreté** est une des causes de cette pratique et dans certains cas, les jeunes filles étaient données en mariage précocement à des hommes plus âgés et plus riches. Marier une fille permet à ses parents d'avoir une bouche de moins à nourrir. Les parents, par manque de moyens financiers, perçoivent la dot de leurs filles, même encore mineures, comme une issue de survie de la famille. Marier une fille plus jeune est l'apanage de nombreuses familles en milieu rural [14].

Pratiques traditionnelles: Dans de nombreux pays, l'honneur d'une famille repose sur la virginité des filles. Les parents marient leurs filles bien avant qu'elles ne soient prêtes à avoir des relations sexuelles, afin d'éviter qu'elles ne tombent enceintes et ne deviennent inaptes au mariage.

Absence d'actes de naissance: Les filles sans identité légale ne peuvent pas prouver leur jeune âge, ce qui aurait permis de démontrer l'illégalité d'un mariage précoce.

Non-application des lois: Même lorsque le mariage précoce est interdit, de nombreuses familles ignorent cette interdiction et/ou enfreignent la loi.

Situations précaires: les conflits, les catastrophes naturelles, les crises humanitaires accentuent les difficultés économiques des ménages, poussant certaines familles, qui n'y auraient jamais songé auparavant, à marier leurs filles trop jeunes [15]

Limites de l'étude

Des biais de sélection ont consisté en une des limites de l'étude. En effet, des adolescentes ont été absentes pour les GDD ou les IA bien que les parents aient donné leur consentement à leur participation à l'étude. De même, des adolescentes étaient consentantes tandis que leurs parents étaient injoignables pour les signatures des fiches de consentement d'où l'impossibilité pour elles de prendre part à la discussion. Le sujet étant un sujet sensible, il a été remarqué que des jeunes filles hésitaient parfois à répondre selon que les questions étaient rattachées à leurs vécus et le fait d'en parler les gênait. Deux participantes (CU Miandrivazo) n'ont pas voulu répondre aux questions lors des interviews, ayant nécessité des remplacements des participantes.

Le nombre de jeunes femmes ayant des enfants dans des fokontany de la commune de Mahabo et d'Ambanja était également assez restreint car la quasi-totalité des jeunes filles de ces communes utiliseraient des méthodes de planification familiale.

La collecte des données était par ailleurs confrontée à une limite géographique liée à l'éloignement et l'inaccessibilité par voiture de certains fokontany sélectionnés.

Concernant certains facteurs socioculturels et religieux, nous reconnaissons que l'étude n'a pas pu les développer en profondeur.

Enfin, comme toute étude qualitative, les résultats ne peuvent pas être généralisés.

V. CONCLUSION

Les influences individuelles et sociales entrent en jeu dans la prise de décision en matière de mariage. Ces contextes impliquent que les efforts efficaces de prévention du mariage précoce doivent impliquer les filles, les familles et les communautés.

L'arrêt précoce de la scolarisation des jeunes filles représente un facteur cité dans notre étude.

L'autonomisation était importante dans cet échantillon, mais nécessitait généralement des ressources sociales pour avoir un impact. Les filles les plus vulnérables socialement, avaient des choix plus limités en ce qui concerne le mariage précoce. Comprendre la prise de décision en matière de mariage précoce permettra aux programmes et aux politiques visant à éliminer le mariage précoce de mieux s'attaquer aux normes sous-sociales qui perpétuent cette pratique.

Le mariage d'enfants reste répandu et, bien que l'âge moyen du mariage ait augmenté, les normes sociales sexistes entourant le mariage demeurent profondément ancrées.

Pour les recherches futures, il serait intéressant d'explorer les raisons des mariages précoces chez les femmes qui en ont fait l'expérience avant l'âge de 12 ans. Il serait également intéressant d'étudier la situation des mariages précoces en milieu urbain. Enfin, il est suggéré d'examiner les raisons pour lesquelles certains hommes se marient à l'adolescence.

Cette étude avait choisi la méthode qualitative et risque de ce fait comme toute étude qualitative que les résultats ne soient pas généralisables.

En conclusion, la sensibilisation des jeunes filles, des familles et de la communauté par le biais d'une éducation communautaire est essentielle.

Conflit d'intérêt : Les auteurs déclarent ne pas avoir de conflits d'intérêt.

Remerciements : Les auteurs remercient les agents de santé communautaire et les participantes pour leur précieuse contribution.

REFERENCES

1. United Nations. Transforming our world: the 2030 agenda for sustainable development, vol. 1. New York: United Nations, Department of Economic and Social Affairs, 2015; 41.
2. UNICEF. Is an end to child marriage within reach? Latest trends and future prospects. 2023 update. New York: United Nations Children's Fund (UNICEF), Division of Data, Analytics, Planning and Monitoring.
3. Yaya S, Odusina EK, Bishwajit G. Prevalence of child marriage and its impact on fertility outcomes in 34 sub-Saharan African countries. *BMC Int. Health Hum. Rights* 2019; 19 : 1–11. <https://link.springer.com/article/10.1186/s12914-019-0219-1>
4. INSTAT et UNICEF. Enquête par grappes à indicateurs multiples MICS Madagascar. 2018, Rapport final. Antananarivo, Madagascar : INSTAT et UNICEF 2019.
5. Ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme. Stratégie nationale de lutte contre le mariage d'enfants 2017-2024. 2018, Mai. Antananarivo, Madagascar : MPPSPF.
6. Gouvernement of Madagascar. Guide Pratique Mise en Oeuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre le Mariage d'enfants (draft version) 2020.
7. World Health Organization. Using lay health workers to improve access to key maternal and newborn health interventions in sexual and reproductive health. WHO. 2011; 2-3. Geneva, Switzerland. <http://www.optimizemnh.org>

8. Black RE, Taylor CE, Arole S, Bang A, Bhutta ZA, Chowdhury AMR, ... & Phillips JF. Comprehensive review of the evidence regarding the effectiveness of community-based primary health care in improving maternal, neonatal and child health: summary and recommendations of the Expert Panel. 2017, *Journal of global health* 2017; 7(1).
9. Pope C and Mays N (1995). Qualitative Research: Reaching the Parts Other Methods Cannot Reach: An Introduction to Qualitative Methods in Health and Health Services Research. *British Medical Journal*. 1995; 311, 42-45. doi: <https://doi.org/10.1136/bmj.311.6996.42>
10. Oranga J, and Matere A. (5555 Qualitative Research: Essence, Types and Advantages. *Open Access Library Journal*. 2023; 10: e11001. <https://doi.org/10.4236/oalib.1111001>
11. République de Madagascar. Loi N° 2007-022 du 20 août 2007 relative au mariage et aux régimes matrimoniaux. Madagascar; 2008; Jan 25. Chap. II, Art. 3 (J.O. n° 3163 du 28 janvier 2008, p.131)
12. Haarr R, Duncan B. Legislating and enforcing the minimum age of marriage: a comparative study of experiences and lessons learned in ending the legalization of child marriage. UN women. 2023. <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2023/09/legislating-and-enforcing-the-minimum-age-of-marriage>
13. Gatovo KE. Sclarisation et prévalence du mariage précoce des filles: Une Expérience naturelle au Zimbabwe. 2024. [Google scholar] https://scholar.google.com/scholar?hl=fr&as_sdt=0%2C5&q=Gatovo+2024&btnG=
14. Thelma CC, Phiri EV, Mutepuka E & Sylvester C. Effects of poverty on early marriages: A case of Mansa district in Luapula Province, Zambia. *International Journal for Multidisciplinary Research*. 2023; 5(4),1-9. https://scholar.google.com/scholar?hl=fr&as_sdt=0%2C5&q=Thelma+and+effects+of+poverty+on+early+marriage&btnG=
15. Hosseini M, Asadisarvestani K. Reasons for early marriage of women in Zahedan, Iran: a qualitative study. *BMC Womens Health*. 2022;22:542. doi: 10.1186/s12905-022-02127-9, PMID: